



A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO

Via Cavalieri di Vittorio Veneto, 17 - 36050 Sovizzo (Vicenza)

C.F. 95004870242 - P.IVA 02117470241

T 328/1627786 - E [info@ucsovizzo.it](mailto:info@ucsovizzo.it) - W [www.ucsovizzo.it](http://www.ucsovizzo.it)

PEC [info@pec.ucsovizzo.it](mailto:info@pec.ucsovizzo.it)

Associazione Sportiva Dilettantistica iscritta alla Federazione Ciclistica Italiana (cod. 03A0275) e al CONI (nr. iscrizione 51659)

## REGOLAMENTO 54<sup>a</sup> PICCOLA SANREMO MEMORIAL RENATO FINETTI

### **Art. 1 – Organisation**

L' A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO – Code Société 03 A 0275 – Via Cav. di Vittorio Veneto, 17 – 36050 – SOVIZZO (Vicenza) – e-mail [info@ucsovizzo.it](mailto:info@ucsovizzo.it) – [www.piccolasanremo.it](http://www.piccolasanremo.it) organise **Dimanche 19 Septembre 2021** le **"54<sup>a</sup> PICCOLA SANREMO" – MEMORIAL RENATO FINETTI** – classe **1.13** réservé aux sociétés **Under23** affiliée F.C.I. et U.C.I. comme attendu par les règlements F.C.I.  
Président de l'Organisation: M. Gianluca Peripoli - cell. **(+39) 329 9895176** - Email: [info@ucsovizzo.it](mailto:info@ucsovizzo.it).

La Direction de Course est confiée à:

- M. Claudio Rigo – cell. (+39) 347 5602646 - [claudiorigo2@libero.it](mailto:claudiorigo2@libero.it)
- M. Mara Segà – cell. (+39) 335 8419194 – [marasega@libero.it](mailto:marasega@libero.it)

### **Art. 2 – Documents**

La course se dispute sur le parcours indiqué, avec les pièces jointes suivantes :

• Altimétrie • Planimétrie • Tableau horaire/kilométrique • Altimétrie, planimétrie et description des trois derniers kilomètres • Indication de la zone de déviation des véhicules • Déclaration du Directeur de Course/Organisation et de son Adjoint • Liste des hôpitaux et des Urgences situés le long du parcours • Planimétrie des zones de départ et d'arrivée avec indication des sièges du Collège des Commissaires, du Contrôle Antidopage, du Secrétariat, de la Salle de Presse et de la Direction de l'Organisation • Planimétrie de la zone jaune et des points d'accès et de contrôle.

### **Art. 3 – Participation**

Cette course est sur **INVITATION** et l'inscription sera effectuée à l'aide le **"Système d'information FCI"** et **"Bulletin d'Inscription"** qui devra être transmis au moins 20 jours avant la manifestation. La course est ouverte aux équipes composées d'un minimum de **4** à un maximum de **6** coureurs (sans préjudice des dispositions du règlement d'exécution FCI). **L'équipe doit confirmer les noms des supports et des deux reserves 72h avant de la gare.**

Pour les éventuels frais de participation (nourriture, logement, compensation) les normes énoncées dans le **"Formulaire d'invitation"** envoyé par le promoteur à l'adhérent Société;

Le Directeur Sportif est responsable des coureurs et des membres de l'équipe, communiqués officiellement à l'Organisation lors des accréditations.

L'organisation, pour sauvegarder l'image et la réputation de l'épreuve, se réserve le droit de refuser, même après l'invitation et jusqu'au moment du départ, la participation des coureurs ou des Groupes Sportifs qui avec leurs actes ou déclarations démontrent de ne pas respecter les principes éthiques et les engagements prévus par les Règlements F.C.I. et U.C.I.

### **Art. 4 – Permanence / Secrétariat**

**Ouverture de la Permanence/Secrétariat: de 08.30 à 18.30 le Dimanche 19 septembre 2021.**

Les opérations préliminaires, de contrôle des licences, de confirmation des engagés et de retrait des dossards seront effectuées au **SALLE DE SPORTS, Via Roma 140, SOVIZZO (Vicenza).**

**La vérification de la licence et de confirmation des partants:** de 09.00 à 10.45 le Dimanche 19 septembre 2021.

### **Art. 5 – Réunion technique**

La réunion des Directeurs Sportifs, en présence du Collège des Commissaires et du représentant de la S.T.F. – F.C.I. se déroulera à **11.00** dans la **Secrétariat**.

Suivra à **11.45** la rencontre avec les Photographes, les Cameramen de télévision et de la Police de la Route, Les Motards de l'Escorte Technique, Service d'Information Radio-Tour, Conducteurs.

### **Art. 6 – Rassemblement de départ**

La signature de la feuille de départ aura lieu à partir de **12.00 à 13.00** à la **Secrétariat**. Tous les coureurs de chaque équipe devront se rendre au podium pour la signature de la feuille de départ selon un ordre pré-établi. Les athlètes se rassembleront pour le départ sera donné à **13.15** pour le transfert.

Le départ officiel (kilomètre "0") est fixé à **13.30** à **Via Lombardi - Montecchio Maggiore (Vicenza).**



#### **Art. 7 - Les passages à niveau**

Sur le parcours de l'épreuve il n'y a pas de passage à niveau.

#### **Art. 8 - Contrôle médical**

Le contrôle anti-dopage se déroulera selon le règlement FCI/UCI et les lois italiennes en vigueur et sera effectué dans la Secrétariat.

#### **Art. 9 – Radio-Tour**

Les informations en course sont transmises sur la fréquence **VHF 160,025**. Tous les véhicules suiveurs officiels doivent obligatoirement être équipés d'un appareil récepteur, dûment homologué, qui leur permette de recevoir en permanence les informations et les dispositions qui y sont transmises.

#### **Art. 10 – Dépannage neutre**

Le support mécanique aux concurrents sera composé de trois (3) voitures de "**TEAM VISION – SELLE SMP**" (Voitures neutres) dûment équipés. Il n'y a pas de changement de roue sur les motos.

#### **Art. 11 – Protocole**

Les 3 premiers classés de la course, le vainqueur du classement T.V., le vainqueur du classement G.P.M., le coureur le plus combatif et le coureur qui est passé en premier au G.P.M. du Château de Montemezzo doivent se présenter à la cérémonie protocolaire, dans les 10 minutes après l'arrivée et dans l'espace régulièrement indiqué.

#### **Art. 12 - Sanctions**

Les sanctions applicables sont celles prévues dans le prospectus «PUIS» joint à la RTAA / FCI, ainsi que celles prévues par les "Règlements UCI".

#### **Art. 13 - Prix**

Prix spéciaux:

- **Sprints (TV) "Memorial Dino Peripoli"**: il y aura un classement final pour les sprints, joué à la fin de chaque passage sur la ligne d'arrivée des 7 virages à plat. Note 5 - 3-1 pour les trois premiers.
- **Roi de la Montagne (GPM) "Memorial Girolamo Trevisan"**: il y aura un classement final du Grand Prix de la Montagne, formulé sur les étapes à la Colle di Vigo (total 6 tours) et à Montemezzo (total 2 tours). Note 5 - 3 - 1 avec un trio de tête.
- **Athlète plus combatif**: selon l'organisation.
- **Premier athlète au GPM du Château di Montemezzo**

Les résultats définitifs des prix spéciaux (TV et GPM) seront obtenus par addition des points obtenus dans chaque étape. En cas d'égalité, le plus grand nombre de victoires suivra le classement, en cas d'autre égalité, le tirage au sort sera effectué.

Le classement final des Prix spéciaux est obtenu en additionnant les points obtenus à chaque passage. En cas d'égalité, le facteur discriminant est le plus grand nombre de victoires après le classement, en cas de nouvelle égalité, le tirage au sort sera effectué.

Le prix final et les prix spéciaux seront réclamés à l'ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani - Via Piranesi 46 - 20137 MILAN - CF et P.IVA 07419480152) dans les 7 jours suivant l'événement. L'ACCPI fournira, selon le classement final approuvé par le jury, la répartition des prix et le paiement du prix à l'athlète et/ou au délégué du prix uniquement par virement bancaire. Le prix final peut varier en fonction de la taxation de chaque athlète individuel. A la fin de l'année, l'ACCPI enverra à chaque athlète ayant reçu un prix la "certification unique" qui doit obligatoirement être incluse dans la "déclaration d'impôt".

Tout autre prix supplémentaire et la façon de le décerner seront portés à l'attention des athlètes avant du départ.

#### **Art. 14 – Délai d'arrivée**

Les coureurs avec plus de détachement à **8%** du temps du vainqueur seront considérés comme hors du temps. La durée maximale sera augmentée par le collège des commissaires, dans des circonstances exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

#### **Art. 15 – Ravitaillement**

Et 'il a permis de Km **30,00** (début lap 4 niveau - la ligne d'arrivée) et jusqu'à **Km 20,00** kilomètres de l'arrivée (début 2e colline ronde MONTEMEZZO et VIGO - à la ligne d'arrivée), à pied ou en voiture autorisé après la course.

Station d'alimentation fixe: CREAZZO (Via Zambon) sur 1,200 km, du km 70,350 (1ère colline ronde) au km 120,350 (5ème colline ronde). Ces zones sont indiquées avec les symboles appropriés dans les plans d'étage et les tableaux de kilométrage respectifs et indiquées par des panneaux spéciaux le long du parcours.



A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO

Via Cavalieri di Vittorio Veneto, 17 - 36050 Sovizzo (Vicenza)

C.F. 95004870242 - P.IVA 02117470241

T 328/1627786 - E info@ucsovizzo.it - W www.ucsovizzo.it

PEC info@pec.ucsovizzo.it

Associazione Sportiva Dilettantistica iscritta alla Federazione Ciclistica Italiana (cod. 03A0275) e al CONI (nr. iscrizione 51659)

#### **Art. 16 - Service médical**

Elle sera réalisée par le C.R.I. avec 2 ambulances et 1 voiture médicale dûment équipée de 2 médecins dont le **Dr Andaloro Giuseppe**. Les hôpitaux présents le long du parcours sont les suivants: **Hôpital "S. Bortolo" de VICENZA (ULSS N° 8) – Via F. Rodolfi – Tél. 0444/753111, 0444/753723.**

#### **Art. 17 - Ecologie**

Conformément à la campagne écologique prônée par l'UCI/FCI et afin de ne pas disperser dans la nature les déchets, nous faisons appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter les déchets le long de la route mais de les déposer dans les zones prévues à cet effet, où ils seront ramassés si nécessaire.

#### **Art. 18 - Règles de sécurité - Code de la route**

Les athlètes participants et les conducteurs de tous les véhicules officiellement accrédités pour suivre la course, sont tenus au strict respect du Code de la route et des dispositions de la Direction de l'Organisation.

Les badges officiels seront retirés à toute personne qui, à bord d'un véhicule officiel, n'entend pas se conformer aux règles prévues par les règlements de la F.C.I. et de l'U.C.I. ou aux dispositions données par la Direction de Course ou par le Jury.

La société organisatrice fournira un service de sécurité régulier pour la protection des athlètes dans la course.

L'événement sera précédé d'une voiture avec un panneau "INIZIO GARA CICLISTICA" et clôturé par une autre voiture avec un panneau "FINE GARA CICLISTICA".

#### **Art 19 - Responsabilité**

L'Organisateur ne sera pas tenu responsable de tout dommage causé par des accidents avant, pendant et après la course aux spectateurs et aux personnes en général, même si elles ne sont pas impliquées dans l'événement lui-même, en raison d'actions non effectuées par l'Organisateur lui-même.

#### **Art. 20 - Règles de renvoi**

Pour tout ce qui n'est pas prévu, les règlements sportifs de l'UCI et de la FCI et les dispositions des lois de l'Etat italien sont applicables.

Société organisatrice

Le Président

**Gianluca Peripoli**

**A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO**

Via Cavalieri di Vittorio Veneto, 17

36050 SOVIZZO (VI)

P. IVA 02117470241 - Cod. Fisc. 95004870242

La direction de Course

**Claudio Rigo**

**Mara Segà**